

Après avoir voté le 7. 1. 1854, à l'unanimité, le renouvellement du traité avec l'Union douanière, les députés virent leur session close deux jours plus tard, et la Chambre dissoute le 15 mai.

Une vigoureuse campagne menée contre la dynastie des Metz, campagne où le gouvernement fit flèche de tout bois, porta ses fruits : sur le tableau des élections du 14 juin Norbert Metz ne figurait plus qu'au sixième rang, et à la Chambre (21 juin) Théodore Pescatore fut élu président à la presque unanimité tandis que Norbert Metz, avec ses 18 voix, dut céder la vice-présidence au baron de Tornaco, qui en avait obtenu 28.

Le lendemain de cet affront, Norbert Metz pour comble de malheur, devait apprendre la mort de son frère Auguste.

Le 28 du même mois le « Courrier » annonce que, forcé par le décès inopiné de son frère de consacrer tout son temps aux nombreux intérêts privés dont la gestion lui est échue, Norbert Metz vient de donner (le 26 juin) sa démission de membre de la Chambre et qu'il cesse également toute participation à la direction et à la rédaction du « Courrier ».

Mais selon l'adage, varié, « qui a bu (de la politique), boira, » Norbert Metz ne pouvait s'empêcher de faire de temps à autre quelques incursions dans le domaine de la marâtre. En voici une preuve.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler d'un rapprochement entre les partis de la gauche et de la droite ; en 1855 cette collaboration fit échoir un événement encore plus inattendu : lorsqu'il s'agit de remplacer Théodore Pescatore, président et député démissionnaire, Norbert Metz et le « Courrier » firent de leur mieux pour faire triompher leur confrère du « Luxemburger Wort », l'abbé Wies plutôt que Charles Munchen ; l'antagoniste de toujours de Norbert Metz et l'ami du gouvernement Simons, qui fut le vaincu de la journée. (22)

Comme nous l'avons vu au fascicule XI, Michel Jonas remplaça Norbert Metz à la tête du parti libéral et mena le bon combat, notamment pendant la période de ce qu'on est convenu d'appeler « le coup d'Etat de 1856 ».

Mais lorsqu'en 1857 les élections, pour l'Assemblée des Etats, qui s'étaient déroulées d'une façon régulière, furent annulées par l'ordonnance du 5 juin, Norbert Metz sortit de ses gongs et posa de nouveau sa candidature aux élections qui eurent lieu en deux parties : le 7 juillet pour les électeurs de canton payant un cens de 10 à 125 fr et le 20 septembre pour les électeurs de district payant plus de 125 fr. Bien qu'ayant obtenu 89 voix des 95 votants dans la commune d'Eich, Norbert Metz ne passa pas au scrutin cantonal. Mais lors des élections par district, il entra haut la main au parlement où sa fascinante personnalité ne manqua pas d'exercer de nouveau son ascendant sur une majorité oppositionnelle de 20 députés sur 31.

Toutefois, la majorité ne suivait pas toujours Norbert Metz. Ainsi, lorsque celui-ci combattit le projet gouvernemental d'augmenter